

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 19 **décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, CHEVALIER Hubert, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL JAMET Tatiana.

Absents excusés : RIGOLLE Delphine (pouvoir à Eric Robin), LE MAIRE Alain (pouvoir à Odette Le Toux), RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Valérie FAISNEL), BAZIN Pascal (pouvoir à Pascal Le Gall).

Absent : COLLETTE Abel

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mr Robin adresse toutes ses pensées à la famille de Jean Pierre Le Berre, disparu la semaine dernière. Mr Le Berre était une figure de la commune, présent sur la place publique à l'école (DDEN pendant 30 ans), dans le milieu associatif (président du club de foot) et toujours disponible pour le CCAS.

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil et salue la présence de Mr Yvon Le Jan, Vice Président à LCBC au service Déchets.

1. INTERVENTION DE MR YVON LE JAN

Mr Le Jan rappelle qu'en décembre 2017 la communauté de commune a lancé une étude d'optimisation de la collecte, dont la restitution a été faite début 2018. Sur cette base, un audit financier, technique et humain a été fait du service. Le service concerne aujourd'hui 42 communes, et 49241 habitants dont 34% résident dans les bourgs, et 66% en campagne ce qui est une particularité en termes de circuits de collecte notamment.

2. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Mobilier au Manoir du vieux Bourg

Mr Robin explique que l'école de Musique a demandé à LCBC s'il était possible de libérer la salle de réunion désormais inutilisée pour pouvoir y pratiquer la musique. Après consultation d'un menuisier, la commune de Merdrignac a proposé au Pôle de Proximité de payer les frais de démontage et remontage et de la récupérer ainsi que les fauteuils. A l'unanimité l'assemblée soutien cette proposition dans l'attente de l'accord des maires du pôle de proximité.

Commission électorale :

Mr le Maire explique que la loi du 1eraout 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a créé le répertoire électoral unique (REU) et entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cette réforme met fin au principe de révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Les listes seront établies par commune et non par bureau de vote.

Les maires se voient transférés, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Après consultation des élus il est proposé de désigner Marie-Pierre Seulin, Pascal Bazin, Valérie Faisnel, Marie Hélène Le Parc et Serge Hamon comme membres de la nouvelle commission électorale.

Mr Robin informe les élus que l'enquête publique pour le secteur Est de la **RN164** aura lieu du 22 janvier au 8 février 2019. Par ailleurs une réunion publique est organisée le lundi 21 février à 18h 30 à la salle des fêtes sur ce sujet.

2. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, Adjointe

Diocèse : principe du bail emphytéotique à délibérer

Mme Goré-Chapel explique que l'avis du Conseil Municipal est demandé sur le principe d'un bail emphytéotique avec le diocèse pour le presbytère, sur une durée de 50 ans.

Une négociation sur la rédaction du bail aura lieu en janvier pour formaliser les détails et responsabilités des parties (toiture, chauffage, rampe d'accès).

A l'unanimité l'assemblée approuve le principe du bail emphytéotique sur 50 ans.

Cimetière :

Des résidents de Merdrignac souhaitent prendre une concession, mais dans l'ancien cimetière. Pour cela il faudrait que la commune fasse une reprise de concession. Il y en a un grand nombre disponibles pour la reprise. Cela coûte 80€ l'exhumation et 70€ le reliquaire si besoin. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte que la commune finance la reprise de concession.

Cela permettra de renouveler des secteurs et de maintenir l'entretien dans l'ancien cimetière.

Concernant le cimetière, Mr le Maire tient à revenir sur les travaux d'engazonnement qui ont été effectués en novembre. Avec les précipitations récentes, la terre meuble complique l'accès aux tombes pour les visiteurs. Les élus en ont bien conscience et comptent sur la compréhension de tous pour être patient et attendre quelques mois que l'herbe semée pousse et que la situation s'améliore.

Point sur le contentieux de la Rue du Mené

Mme Goré-Chapel fait un compte-rendu de la dernière intervention sur la Rue du Mené. Avec l'accord de l'expert en charge du dossier il s'agissait d'ouvrir la route à l'endroit de l'affaissement régulier pour déterminer les causes de cet affaissement et intervenir avant l'hiver.

Il s'avère qu'une ancienne canalisation condamnée s'était affaissée à cet endroit. Le trou a été comblé et le temps que l'expert donne son rapport, l'affaissement est sécurisé pour les mois à venir.

3. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE.

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Réaménagement du stade :

Mr Robin rappelle que la notification aux entreprises a eu lieu le 11 décembre. Toutes les entreprises étaient présentes et vont commencer désormais la phase de préparation des travaux.

Devis du SDE pour le parking

Mr Robin donne lecture de la proposition du SDE pour l'éclairage du parking du stade. Le coût total est estimé à 26 400€HT dont 15 840€HT à la charge de la commune. A l'unanimité l'assemblée valide ce devis.

Point sur le financement : Mr Robin informe que la commune est toujours en attente de la réponse du CNDS, qui a délibéré sur ses attributions de subvention le 23 novembre dernier mais ne transmet ses délibérations uniquement par courrier. Le contrat de territoire avec le département est minoré car calculé au prorata des travaux réalisés (le résultat de l'appel d'offre est légèrement favorable par rapport à l'estimatif) alors qu'il avait été compris que c'était un fonds de concours définitif. Enfin, concernant la fédération de foot, il est toujours demandé un devis par structure financée alors que le principe des marchés publics par lot ne facilite pas de répondre à leurs exigences.

4. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURE, COMMUNICATION ET PETITE ENFANCE

Rapporteur Eric Robin, adjointe

Course cycliste estivale bretonne :

Mr Eric Robin informe l'assemblée que l'association de bénévoles qui organise la course Elite estivale bretonne a contacté la commune pour organiser une des 5 étapes sur Merdrignac. Il a été proposé que cette étape soit co-organisée avec une commune limitrophe, Trémoré étant intéressé également.

L'accueil d'une étape a un coût (environ 3000€) qu'il conviendra de répartir entre les communes et voir si des sponsors sont intéressés pour le maillot de l'étape.

Restauration scolaire pendant les travaux du pôle culinaire :

Mr Robin précise que des courriers ont été envoyés aux parents des 3 établissements qui fréquentent la restauration scolaire. A partir de janvier, l'inscription se fera la veille pour le lendemain. Ainsi, l'enfant donnera son ticket le jour pour le lendemain. Toute absence – et donc tout ticket donné par l'élève – ne pourra pas être remboursée aux familles, sauf sur présentation d'un justificatif médical, puisque le prestataire facture le repas livré au CCAS.

Mr le Maire précise que les travaux avancent bien et que le calendrier est bien suivi.

5. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur Michel Hesry, Adjoint

Avis installation classée SARL Le clos Neuf, parc éolien à Merdrignac

Mr Hesry explique que l'enquête publique est close, et propose la formulation suivante pour donner l'avis du conseil municipal :

« La commune de Merdrignac est favorable au projet éolien mené par Quénéa sur la Commune.

Depuis plusieurs années nous avons été concertés et sollicités pour les différentes phases d'études et de conception du projet.

Il n'y a pas de parc sur le territoire de l'ex-communauté de communes Hardouiniais Mené, et il semblait cohérent et judicieux, dans le contexte actuel, d'accompagner des porteurs de projets en énergies renouvelables.

De fait, nous avons pu travailler en commun lors de réunions publiques pour présenter la technologie éolienne, sensibiliser la population locale, discuter des éventuelles nuisances.

Enfin, des élus de la commune ont accompagné les porteurs du projet pour la mise en place d'un financement participatif qui implique la population dans le montage financier du projet, pour que l'économie durable soit réinjectée localement. »

A l'unanimité cet avis est approuvé par l'assemblée qui n'a pas de précisions à y apporter.

Avis installation classée du Parc éolien des Landes de Jugevent, à Brignac : il est proposé de suivre l'avis de la commune de Brignac. A l'unanimité l'assemblée approuve cette position.

Questions diverses :

Déclassement d'une portion de domaine public avant aliénation (Trébrede)

Il est rappelé à l'assemblée la décision, prise lors du conseil municipal du 20 décembre 2017, autorisant la vente d'une portion de domaine public au lieu-dit Launay Trébrède.

Il convient, en préalable à la cession de cette portion de voie, de procéder à son déclassement du domaine public communal. Sachant que les conditions de circulation ne seront pas modifiées, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique pour réaliser cette opération.

Le document d'arpentage établi par le Cabinet Nicolas Géomètre à Loudéac précise que la superficie exacte de cette portion de terrain est de 254 m².

Vu l'article L 2241-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales

Vu l'article L 143-3, 2ème alinéa du Code de la voirie routière,

Vu l'avis favorable émis par France Domaine en date du 20 avril 2018,

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- décline 254 m² du domaine public au lieu-dit « Trébrède », (soit une longueur de 36 m).

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce déclassement et à transmettre cette décision aux services administratifs concernés.

Implantation d'une nouvelle station météo

Mr Hesry explique que Météo France souhaite trouver un nouvel emplacement pour la station météo installée à Merdrignac. Il propose que soit mis à disposition une parcelle située à la Héronnière, à côté du bâtiment des Mains de Demain. Le loyer payé par Météo France est de 150€ par an. A l'unanimité l'assemblée approuve cette proposition.

6. FINANCES ET PERSONNEL

Rapporteur Mr Le Gall, Adjoint

Personnel

Mr Le Gall informe qu'un agent du centre de gestion a été recruté sur une période d'un mois en renfort au service comptabilité, à partir du 3 janvier.

Il informe également que l'agent recruté au service espaces verts, Mr Le Flohic, pompier volontaire, est désormais disponible et équipé pour partir en intervention. Mr Robin souhaite qu'il soit bien intégré dans la brigade et réponde aux besoins des pompiers en janvier.

Finances

Décision Modificative n°4 au Budget Principal

Mr Le Gall présente cette DM qui consiste pour une grande partie en régularisation d'écritures de compte, et également quelques achats en fin d'année pour pallier à des imprévus (chariots de levage pour le CCAS...) A l'unanimité cette décision modificative est votée.

Décision Modificative au budget assainissement

Mr Le Gall présente cette DM qui consiste en des régularisations de compte et également l'inscription d'études qui n'étaient pas fixées, notamment sur l'impact des rejets industriels sur la station. A l'unanimité l'assemblée approuve cette décision modificative.

Tarifs communaux 2019

Mr Le Gall présente le tableau des tarifs communaux pour 2019. Il est proposé aucune augmentation, et la mise à jour avec les nouveaux tarifs (cavurne par exemple) ainsi que les nouveaux tarifs de la médiathèque votés en novembre (2€ par adhérent). A l'unanimité les tarifs 2019 sont approuvés.

Questions diverses :

Précisions quant au dossier de la démolition de la maison au 6 place de la Madeleine : les échanges avec l'agence en charge de la vente sont en cours, et n'aboutissent pas pour le moment. En cas de décision prise de vente ou cession à titre symbolique, les riverains seraient consultés pour la suite à donner à ce dossier.

De plus, Mr Le Gall informe qu'un courrier de saisine pour péril imminent a été envoyé au tribunal administratif. Cet arrêté du tribunal, s'il est pris par l'expert, peut obliger les propriétaires à faire les travaux ou sinon résoudre la situation.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Portage de repas :

Mme Le Toux informe que depuis le 10 décembre le service de portage de repas, du fait des travaux à la cuisine centrale, est assuré par le Logipôle à Loudéac. Depuis, Mme Le Toux a reçu des mécontentements et des plaintes de personnes qui n'apprécient pas le contenu des repas. Une rencontre va être organisée lors de la livraison des repas avec des responsables du CIAS pour expliquer aux bénéficiaires que cela est temporaire.

Ouverture des commerces le dimanche

Mr Robin explique que dans le cadre de la loi du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, il est demandé au Maire de fixer les 5 dimanches concernés par délibération. En concertation avec l'Union des Commerçants, il est proposé au conseil les dates du 13 janvier, 1^{er} décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre. A l'unanimité l'assemblée approuve ces dates.

Demande d'installation d'un foodtruck

Mr Robin fait part de la demande d'installation d'un foodtruck vendant des spécialités britanniques sur le parking en face de la salle des fêtes le mercredi de 17 à 20h. Après en avoir délibéré, 5 élus s'abstiennent, et 18 approuvent sa proposition.

Guichet unique à la Poste :

Mme Le Toux informe les élus qu'un service nouveau à la Poste permet d'assurer la permanence au niveau du guichet unique, pour assister les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches administratives (CAF, MSA, etc.) Une personne est mise à disposition le mardi de 9h à 12h sur ce poste.

Exposition : Mr Hamon informe les élus du vernissage de l'exposition sur la guerre de 14-18 à l'école, le 7 janvier.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h20.